

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Causse, Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Maison des associations - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition.

Atxik Baiona

L'association Atxik Baiona a organisé, les 4 et 5 décembre 2010, dans le cadre de l'édition 2010 du Téléthon, un thé dansant et le 6^{ème} « Village de Pottoka ». Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 1 477 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Secours Catholique – Bayonne, Pays Basque

L'association Secours Catholique organise, le jeudi 23 décembre 2010, un repas de Noël destiné aux familles en difficulté de la Ville de Bayonne. Elle souhaite être exonérée du montant de la mise à disposition de l'espace Arnaud Saez et de la cuisine, dont le coût prévisionnel s'élève à 738 €.

Compte tenu de la nature de la manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Comité d'action sociale de la Police Nationale

Le comité d'action sociale de la Police Nationale a choisi Bayonne pour organiser, le vendredi 28 janvier 2011, sa soirée des vœux. Il souhaite être exonéré du montant de l'occupation du tiers de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 177 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association, en raison de la nature de ses missions.

Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Bayonne

L'Education Nationale organise, le 27 avril 2011, une conférence destinée aux enseignants de la circonscription (250 professeurs des écoles). Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation du tiers de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 250 €.

Compte tenu de la nature de la réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.